

UNION DES SYNDICATS DU PARC D'ENTREMONT

CHARTRE DES CONCIERGES

Liste des généralités et travaux à effectuer conformément aux décisions prises par l'Union des Syndicats du Parc d'Entremont et au contrat de travail.

GENERALITES

- Période d'essai d'un mois.
- Taxe d'habitation et ordures ménagères à la charge du concierge.
- Congés payés à indiquer avant le 1^{er} avril de chaque année entre les concierges du Parc d'Entremont.
- Interdiction d'effectuer un gardiennage d'enfants.
- Interdiction formelle de toute sous-location (y compris pendant les congés).

TACHES A EFFECTUER

Quotidiennement

- Nettoyage des entrées.
- Surveillance de la chaufferie.

Bi-hebdomadairement

- Sortie des poubelles.
- Nettoyage des dites poubelles, des locaux V.O. et des aires de stockage extérieures.
- Nettoyage des cages d'escaliers des immeubles non pourvus d'ascenseurs ainsi que de leurs paliers.
- Ramassage des papiers aux abords de l'immeuble.

Hebdomadairement

- Nettoyage des vitres.
- Entretien des bacs à fleurs.
- Arrosage des plantes et fleurs intérieures.
- Nettoyage des cages d'escaliers et des paliers des immeubles pourvus d'ascenseurs.
- Tournée de l'immeuble : vérification, petites réparations, changement des ampoules.
- Vider les corbeilles à papier aux abords de l'immeuble.
- Nettoyage des tapis-brosses des entrées et ascenseurs.
- Transmettre au Syndic le relevé des infractions au Règlement de Copropriété (panneaux, protection garde-corps, balcons, débarras...).

Mensuellement

- balayage des parkings et chemins macadamisés (courant de la dernière semaine).
- Nettoyage des sous-sols et locaux communs.

Selon nécessité

- déneigement et salage (même le dimanche si nécessaire).
- Surveillance des emménagements et déménagements avec éventuellement le relevé des dégâts causés.
- Distribuer le Règlement de Copropriétés aux nouveaux arrivants.
- Faire respecter le Règlement de Copropriétés.

- Enregistrement de tout incident sur le carnet de bord.
- Exécuter les consignes du Syndic et des responsables de la Copropriété.
- Arrosage des plantes, fleurs, gazons autour des immeubles.

Rixheim, Mars 2009